

Mairie de la garde

ARRONDISSEMENT D'Arles

Du Neuf juillet an mil huit cent vingt-deux, à huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Honoré Michel, cultivateur
Agé de trente quatre ans, né à la garde
de la garde le huit du mois de décembre mil
sept cent quatre vingt huit domicilié à la garde
du vin fils d'Auguste de Jean-Jacques Lathuilière
domicilié à la garde département de la garde

et de Marie Catherine Bonquet
Et de Marie Anne Théophile Laugier
Agée de trente sept ans, née à la garde
le vingt sept du mois de septembre mil an
à la garde département de la garde
domiciliée à la garde fille de Auguste de Genevieve

Les Actes préliminaires sont de publication
à la garde département de la garde
et de Marie Anne Théophile Laugier
à la garde département de la garde

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Anne Théophile Laugier et l'autre Honoré Michel

En présence de Honoré Bonquet, domicilié à la garde
de Genevieve Bonquet, domicilié à la garde
de Jean-Baptiste Bonquet, domicilié à la garde
de Germain Bonquet, domicilié à la garde
Et de Joseph Bonquet, domicilié à la garde
Après quoi, moi Francis Bonquet, Juge de Paix de la garde

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les Contractans, les parties, et moi-même

Signature: Marie Anne Théophile Laugier, Honoré Michel, Francis Bonquet, Germain Bonquet, Joseph Bonquet, Genevieve Bonquet, Jean-Baptiste Bonquet



Mairie de la Gardolle



ARRONDISSEMENT D'Arles

Du huit août an mil huit cent vingt-deux, à deux heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph Alexandre de la Gardolle
Agé de trente huit ans, né à la Gardolle
de la Gardolle le dix sept du mois de Janvier
sept cent quatre vingt et quatre domicilié à la Gardolle
de la Gardolle fils de Joseph de Théophile de la Gardolle
domicilié à la Gardolle département de la Gardolle

Et de Marie Anne Théophile Laugier
Agée de trente sept ans, née à la Gardolle
le quatre da mois de Mars mil sept cent quatre vingt et quatre
à la Gardolle département de la Gardolle
domiciliée à la Gardolle fille de Auguste de Genevieve

Les Actes préliminaires sont de publication
à la Gardolle département de la Gardolle
et de Marie Anne Théophile Laugier
à la Gardolle département de la Gardolle

et le tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Anne Théophile Laugier et l'autre Joseph Alexandre de la Gardolle

En présence de Honoré Bonquet, domicilié à la Gardolle
de Genevieve Bonquet, domicilié à la Gardolle
de Jean-Baptiste Bonquet, domicilié à la Gardolle
de Germain Bonquet, domicilié à la Gardolle
Et de Joseph Bonquet, domicilié à la Gardolle
Après quoi, moi Francis Bonquet, Juge de Paix de la Gardolle

faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les Contractans, les parties, et moi-même

Signature: Marie Anne Théophile Laugier, Joseph Alexandre de la Gardolle, Francis Bonquet, Germain Bonquet, Joseph Bonquet, Genevieve Bonquet, Jean-Baptiste Bonquet